

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise :
Représentée par :
Fonction :

D'une part,

Et

Nom et Adresse de l'organisme de formation :
Représenté par :
Fonction :
Déclaration enregistrée sous le n° auprès du Préfet de la région Centre
Ou, pour la première convention : *Organisme en cours d'enregistrement auprès du Préfet de la région Centre*
Numéro SIREN de l'organisme de formation :

Article 1 – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'organisme de formation organisera l'action de formation suivante : (*Intitulé de l'action de formation*)

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT :

Les objectifs de l'action sont les suivants :

-
-
-

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe de la présente convention.

Effectif formé : ____ (nombre de personnes) :

- nom, prénom, poste/fonctions

- nom, prénom, poste/fonctions

- ...

Dates de la session : du / / au / /

Durée de la formation : (en heures)

Article 2. FORMATEURS

Noms	Prénoms	Titres et qualités
-		
-		
-		

Article 3. PRIX DE LA FORMATION

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera des coûts suivants :

..... euros HT + T.V.A. 20 % = Euros TTC

ou euros net de taxe (*en cas d'exonération de TVA*)

Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Lieux :

Horaires :

Coordonnées de la personne chargées des relations avec le stagiaire par l'entité commanditaire de la formation :

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

Moyens permettant d'assurer le suivi de l'exécution de l'action :

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Sanction de la formation :

Article 5. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur joint au présent contrat sera remis par l'entreprise à chaque participant avant le début de l'action.

Ce règlement est par ailleurs affiché dans les locaux de l'organisme de formation.

Article 6. NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 7. CLAUSE DE DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de jours avant la date de début de l'action de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme deEuros à titre de dédit.

Cette somme deEuros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de jours avant la date de début de l'action de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme deEuros à titre de dédit ;

En cas de réalisation partielle : l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement des sommes : au titre de dédit.

Cette somme deEuros n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Article 8. DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à

Le __/__/__

L'entreprise bénéficiaire
Cachet,

L'organisme de formation
Cachet,

Nom et qualité du signataire

Nom et qualité du signataire

Signature

Signature